



LABELS ET TROPHEES

AQUAPLUS 2011

DOSSIER DE PRESSE



7 collectivités récompensées
par un Trophée Aquaplus 2011



13 professionnels de l'eau ont reçu
un Label Aquaplus 2011



COMMUNIQUE DE PRESSE



LES LABELS AQUAPLUS 2011



LES TROPHEES AQUAPLUS 2011



LE COMITE AQUAPLUS



LA CHARTE AQUAPLUS

Retrouvez toutes les infos sur : www.aquaplus-info.com

Contact presse :

Emilie BOET, 9 rue de Berri, 75008 Paris – Tél : 01 45 63 70 40

contact@aquaplus-info.com



COMMUNIQUE DE PRESSE – 25 NOVEMBRE 2011

LABELS ET TROPHÉES AQUAPLUS 2011 **7 collectivités territoriales** **et 13 entreprises ou organismes récompensés**

A l'occasion du salon des maires, Denis Merville, Vice-président de l'Association des maires de France et Daniel Marcovitch, Conseiller de Paris, vice-président du Comité Aquaplus ont remis les Labels et Trophées Aquaplus 2011, en présence de Patrick Lavarde, directeur général de l'Onema, le mercredi 23 novembre.

7 trophées attribués à des collectivités pour des réalisations exemplaires

Le comité Aquaplus a récompensé 7 maîtres d'ouvrage (communes, syndicats mixtes ou intercommunalités) pour des « réalisations exemplaires » dans le domaine de l'eau. Il s'agit de stations d'épuration allant de la petite usine de traitement des eaux usées en milieu rural, soit 6000 EH (équivalents habitants) à l'usine de grande capacité pouvant traiter jusqu'à 1 million EH.

- Station d'épuration de Joigny (Yonne), Ville de Joigny
- Station d'épuration du Lude (Sarthe), Ville du Lude
- Station d'épuration de la Madeleine à Albi (Tarn), Communauté d'agglomération de l'Albigeois
- Station d'épuration de Pont-Royat à Béard-Béovreissiat (Ain), Syndicat mixte du Pont-Royat
- Station d'épuration Seine Grésillons à Triel sur Seine (Yvelines), SIAAP
- Station d'épuration du SIVOM de la Vallée d'Aulps à Essert-Romand (Haute-Savoie), SIVOM de la Vallée d'Aulps
- Station d'épuration du SIVU du Pays d'Accueil de la Vallée du Lot à Banassac (Lozère), SIVU du Pays d'Accueil de la Vallée du Lot

13 entreprises ou organismes récompensés par un label

Cette année, le comité Aquaplus a attribué 15 labels Aquaplus à 12 entreprises (privées et publiques), constituées à la fois de PME et de filiales de grands groupes, et 1 organisme dans 6 activités différentes :

- Conception et réalisation d'usines de production d'eau potable
- Conception et réalisation de stations de traitement des eaux usées
- Conception et fabrication d'équipements du traitement de l'eau
- Réhabilitation d'ouvrages du génie civil de l'eau et de l'environnement
- Formation dans les domaines de l'eau potable et des eaux usées
- Maîtrise d'ouvrage des systèmes d'assainissement

Parmi ces professionnels labellisés, 11 ont obtenu le renouvellement de leur label (*Cegelec Ouest, Cifec, CNFME (Oleau), Freyssinet France, L'Eau Pure, MSE, OTV France, Proserpol, SIAAP, Veolia Water STI*) et 4 recevront le label pour la première fois (*ADSF, Aquasource*, et pour une 2^e activité : *L'Eau Pure* et *Sogea Rhône Alpes*).

Le label Aquaplus est la garantie pour le maître d'ouvrage de choisir des professionnels de l'eau qui s'engagent en faveur du développement durable.

Aquaplus, une démarche dynamique, des projets pour 2012

Aquaplus est aujourd'hui la démarche d'excellence qui fédère tous les principaux acteurs de l'eau. Les Labels et Trophées Aquaplus sont ainsi devenus des références incontournables.

L'engagement de l'Onema comme nouveau partenaire officiel en 2011 a donné une nouvelle impulsion au comité Aquaplus. Dans ce contexte, le comité travaille sur un projet de grille d'évaluation afin de récompenser l'excellence du service d'eau et d'assainissement.

Enfin, la démarche Aquaplus sera proposée au 6^e Forum mondial de l'eau de Marseille en 2012 (12-17 mars), comme solution fédératrice et innovante incitant tous les acteurs de l'eau à mettre en œuvre des actions concrètes et concertées en faveur du développement du durable.



LABEL AQUAPLUS

- ✓ Le Label Aquaplus : des garanties en matière de développement durable d'un professionnel de l'eau vis-à-vis du Maître d'ouvrage.
- ✓ Le Label est délivré après examen du dossier par le Comité aquaplus sur la base d'une grille d'évaluation de plus 50 critères ; le dossier doit totaliser 75 % des points.
- ✓ Le Label Aquaplus a une durée de validité de 3 ans.



ACTIVITES	ENTREPRISES		Représentée par
Conception et réalisation d'usines de production d'eau potable		ADSF (1 ^{ère} demande)	Pierre Cancian , Président Tél : 05 62 89 08 90
		L'EAU PURE (1 ^{ère} demande)	Pascal Guasp , Président Tél : 03 84 24 79 79 www.eaupure.fr
		OTV France (renouvellement)	Jean de Vauxclairs , Président Tél : 01 45 11 55 55 www.otv.fr
		SOGEA Rhône-Alpes (1 ^{ère} demande)	Yann Le Bellego , Directeur d'agence Tél : 04 72 80 12 80 www.vinci-construction.fr
Conception et réalisation de stations de traitement des eaux usées		CEGELEC Ouest (renouvellement)	André Le Bars Directeur du département traitement des eaux Tél : 02 96 48 72 27 www.cegelec.com
		L'EAU PURE (renouvellement)	Pascal Guasp , Président Tél : 03 84 24 79 79 www.eaupure.fr
		MSE (renouvellement)	Alain Rousse , Président Tél : 01 45 11 55 27 www.mse-eau.com
		OTV France (renouvellement)	Jean de Vauxclairs , Président Tél : 01 45 11 55 55 www.otv.fr
		PROSERPOL (renouvellement)	François Morier , Directeur général délégué Tél : 01 30 45 90 20 www.proserpol.com
		VEOLIA Water STI (renouvellement)	Frédéric Thery , Président Tél : 01 40 83 65 00 www.veoliawatersti.com
Conception et fabrication d'équipements du traitement de l'eau		CIFEC (renouvellement)	Luc Derreumaux , Président du directoire Tél : 01 46 40 49 49 www.cifec.fr
		AQUASOURCE (1 ^{ère} demande)	Eric Dehouck , Directeur général Tél : 05 61 36 30 36 www.aquasource-membrane.com
Réhabilitation d'ouvrages du génie civil de l'eau et de l'environnement		FREYSSINET France (renouvellement)	Philippe ZANKER , Directeur général Tél : 01 64 53 76 00 www.freyssinet.fr
Formation dans les domaines de l'eau potable et des eaux usées		CNFME (OIEau) (renouvellement)	Dominique Preux , Directeur Tél : 05 55 11 4770 www.oieau.fr/cnfme/
Maîtrise d'ouvrage des systèmes d'assainissement		SIAAP (renouvellement)	Maurice Ouzoulias , Président Tél : 01 44 75 44 75 www.siaap.fr



Au total, 28 Labels Aquaplust en cours de validité dans 8 domaines d'activités

Entreprises	Activités	Année du 1 ^{er} label	Label en cours de validité
ADSF	Conception et réalisation d'usines de production d'eau potable	2011	2011 – 2014
AQUASOURCE	Conception et fabrication d'équipements du traitement de l'eau	2011	2011 – 2014
BONNA SABLA	Conception et fabrication de matériels du transport de l'eau	2005	2010 – 2013
CEGELEC OUEST	Conception et réalisation de stations de traitement des eaux usées	2004	2011 – 2014
CIFEC	Conception et fabrication d'équipements du traitement de l'eau	2008	2011 – 2014
CNFME, Centre National de formation aux métiers de l'eau de l'OIEau	Formation dans les domaines de l'eau potable et des eaux usées	2008	2011 – 2014
DEGREMONT SAS	Conception et réalisation d'usines de production d'eau potable	2006	2010 – 2013
	Conception et réalisation de stations de traitement des eaux usées	2006	2010 – 2013
FREYSSINET France	Réhabilitation d'ouvrages du génie civil de l'eau et de l'environnement	2004	2011 – 2014
GTM TP Ile de France	Construction d'ouvrages du génie civil de l'eau et de l'environnement	2010	2010 – 2013
IRH Ingénieur Conseil	Ingénierie du traitement des eaux	2006	2010 – 2013
L'EAU PURE	Conception et réalisation de stations de traitement des eaux usées	2008	2011 – 2014
	Conception et réalisation d'usines de production d'eau potable	2011	2011 – 2014
MSE	Conception et réalisation de stations de traitement des eaux usées	2004	2011 – 2014
OTV France	Conception et réalisation d'usines de production d'eau potable	2004	2011 – 2014
	Conception et réalisation de stations de traitement des eaux usées	2004	2011 – 2014
PINTO	Construction d'ouvrages du génie civil de l'eau et de l'environnement	2005	2010 – 2013
PROSERPOL	Conception et réalisation de stations de traitement des eaux usées	2004	2011 – 2014
PVE	Construction d'ouvrages du génie civil de l'eau et de l'environnement	2010	2010 – 2013



Entreprises	Activités	1^{er} label	Label en cours de validité
SAINTE - LIZAIGNE	Conception et fabrication de matériels du transport de l'eau	2010	2010 – 2013
SIAAP – Syndicat intercommunal pour l'assainissement de l'agglomération parisienne	Maitrise d'ouvrage des systèmes d'assainissement	2008	2011 – 2014
SOGEA Rhône-Alpes	Conception et réalisation d'usines de production d'eau potable	2011	2011 – 2014
	Conception et réalisation de stations de traitement des eaux usées	2010	2010 – 2013
STEREAU	Conception et réalisation d'usines de production d'eau potable	2010	2010 – 2013
	Conception et réalisation de stations de traitement des eaux usées	2004	2010 – 2013
VEOLIA WATER STI	Conception et réalisation de stations de traitement des eaux usées	2004	2011 – 2014
VINCI Environnement	Conception et réalisation d'usines de production d'eau potable	2010	2010 – 2013
	Conception et réalisation de stations de traitement des eaux usées	2010	2010 – 2013
WANGNER	Conception et réalisation de stations de traitement des eaux usées	2010	2010 - 2013



TROPHEE AQUAPLUS



- ✓ Le Trophée Aquaplus récompense une réalisation exemplaire dans le domaine de l'eau, en matière de développement durable.
- ✓ Les différentes phases sont évaluées, depuis la définition des besoins et la conception, jusqu'à l'exploitation.
- ✓ Un questionnaire est établi pour chacun des acteurs : Maître d'Ouvrage, Maître d'œuvre, entreprise de génie civil, entreprise responsable de la réalisation, exploitant. Sont également interrogés, associations d'usagers et organisme chargé de la police de l'eau.
- ✓ Le Trophée est délivré après examen du dossier par le Comité Aquaplus sur la base d'une grille d'évaluation de plus 60 critères ; le dossier doit totaliser 75 % des points. La réalisation doit être exploitée depuis au moins 1 an.



7 TROPHEES AQUAPLUS 2011

Station d'épuration de Joigny (Yonne)



Capacité : 18 000 EH (Equivalent habitant)

Maître d'ouvrage : Ville de Joigny

Maire : M. Bernard MORAINÉ

Tél : 03 86 92 48 00

Entreprises partenaires de la réalisation :

Assistant à maître d'ouvrage : Poÿry

Maître d'œuvre : Hydratec

Entreprise responsable de la réalisation : MSE Sud Ouest

Entreprise de génie civil : EDTP

Exploitant : Ville de Joigny

Station d'épuration du Lude (Sarthe)

Capacité : 6 000 EH

Maître d'Ouvrage : Ville du Lude

Maire : Mme Monique THERMEAU

Tél : 02 43 94 60 04

Entreprises partenaires de la réalisation :

Maître d'œuvre : SCE

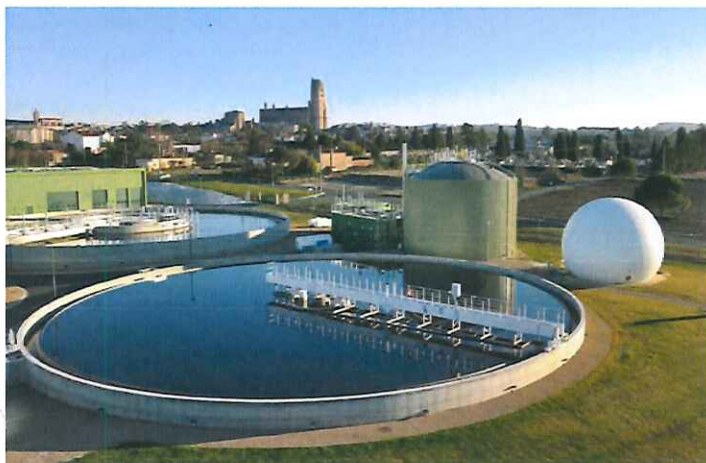
Entreprise responsable de la réalisation : MSE Centre Ouest

Entreprise de génie civil : EGDC

Exploitant : Ville du Lude



Station d'épuration de la Madeleine à Albi
(Tarn)



Capacité : 91 000 EH

Maître d'Ouvrage :
Communauté d'Agglomération de l'Albigeois
Président : M. Philippe BONNECARRERE
Tél : 05 63 45 72 47

Entreprises partenaires de la réalisation :
Maître d'œuvre : Cabinet Arragon
Entreprise responsable de la réalisation : OTV France Ouest
Entreprise de génie civil : Eiffage TP Sud-Ouest
Exploitant : Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Station d'épuration de Pont-Royat à Béard-Géovreissiat
(Ain)

Capacité : 24 000 EH

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte de Pont-Royat
Président : M. André CORTINOVIS
Tél : 04 74 76 19 24

Entreprises partenaires de la réalisation :
Assistant à maître d'ouvrage : DDT Ain
Maître d'œuvre : Bonnard & Gardel Ingénieurs conseils
Entreprise responsable de la réalisation : Degrémont France Assainissement
Entreprise de génie civil : Mauro SAS
Exploitant : Degrémont Services



Station d'épuration Seine Grésillons à Triel sur Seine
(Yvelines)



Capacité : 1 000 000 EH

Maître d'Ouvrage : SIAAP
Président : M. Maurice OUZOULIAS
Tél : 01 44 75 44 75

Entreprises partenaires de la réalisation :
Maître d'œuvre : SAFEGE
Entreprise responsable de la réalisation : Stereau
Entreprise de génie civil : Bouygues TP
Exploitant : SIAAP

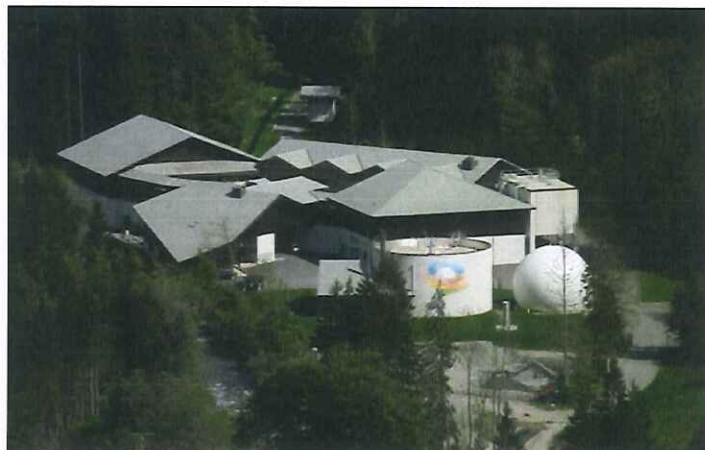
Station d'épuration du SIVOM de la Vallée d'Aulps à Essert-Romand
(Haute-Savoie)

Capacité : 64 000 EH

Maître d'ouvrage : SIVOM de la Vallée d'Aulps
Président : M. Gérard BERGER
Tél : 04 50 79 58 51

Entreprises partenaires de la réalisation :

Maître d'œuvre : Bonnard & Gardel Ingénieurs conseils
Entreprise responsable de la réalisation : OTV France Sud
Entreprise de génie civil : Construction Savoyarde SAS
Exploitant : SIVOM de la Vallée d'Aulps



Station d'épuration du SIVU du Pays d'Accueil de la Vallée du Lot à Banassac
(Lozère)



Capacité : 8 200 EH

Maître d'ouvrage : SIVU du Pays d'Accueil
de la Vallée du Lot
Président : M. Jacques BLANC

Entreprises partenaires de la réalisation :

Maître d'œuvre : Cabinet Gaxieu
Entreprise responsable de la réalisation : Degremont France
Assainissement
Entreprise de génie civil : SEL Séviné TP
Exploitant : SDEI (Lyonnaise des eaux)



LE COMITE AQUAPLUS

**Présidé par Jacques PÉLISSARD, Député-maire de Lons-le-Saunier
et Président de l'Association des Maires de France,**

- ✓ Le Comité Aquaplus réunit 35 organismes publics et privés intervenants dans le domaine de l'eau soit plus de 50 experts représentant les Agences de l'Eau, collectivités, ministères, ingénieurs conseils, industriels,...organisés en 4 collèges :
 - Institutionnels publics
 - Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre publics et privés
 - Organismes techniques et personnalités qualifiées
 - Professionnels

- ✓ Le Comité Aquaplus attribue les Trophées et les Labels Aquaplus après examen rigoureux des dossiers de candidature.

- ✓ Il est le garant du respect de la charte Aquaplus fondée sur des objectifs du développement durable dans ses trois composantes : environnementale, sociale et économique.



Composition du Comité AQUAPLUS

Président : Jacques PÉLISSARD, Député-maire de Lons-le-Saunier et Président de l'Association des Maires de France

Vice-président : Daniel MARCOVITCH, Conseiller de Paris, Vice-président du Comité National de l'Eau

Président d'honneur : Serge LEPELTIER, ancien Ministre de l'Ecologie, Maire de Bourges, Président du Comité de bassin Loire-Bretagne

Institutionnels Publics

Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) : Michèle Rousseau

Ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement, CGEDD : Patrick MARCHANDISE

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, CGAAER : Jean-Paul LEGROUX

Office National de l'Eau et des Milieux aquatiques (ONEMA) : Patrick LAVARDE, Maria SALVETTI

Maîtres d'ouvrage et Maîtres d'œuvre publics et privés

Association des Maires de France (AMF) : Denis MERVILLE, Pauline DELAERE

Chambre de l'ingénierie et du conseil de France (CICF) : Michel PETIT-JEAN

Communauté urbaine de Bordeaux : Pascal BOTZUNG

Communauté urbaine du grand Lyon : Denis HODEAU

Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) : René KELHETTER

MEDEF : Alexandre COLIN

Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF) : Christian CAMBON

Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) : Jacques OLIVIER, Michel RIOTTE

Syndicat des eaux de la Charente Maritime : Denis MINOT

Organismes techniques et personnalités qualifiées

Académie de l'Eau : Jean-Louis OLIVER

Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE) : Pierre-Alain ROCHE, Célia de LAVERGNE

Centre français de l'anticorrosion (CEFRACOR) : Marcel ROCHE

Dominique DEVILDER : Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP)

Confédération des organismes indépendants tierce partie de prévention, de contrôle et d'impact (COPREC) : François GREMY

Office International de l'Eau (OIEau) : Dominique PREUX, Joseph PRONOST

Observatoire des usagers de l'assainissement d'Ile-de-France (OBUSASS) : Karina KELLNER

Plate-forme européenne de l'eau (WSSTP) : Durk KROL

Professionnels

FP2E : Tristan MATHIEU, Bruno TISSERAND

GCEE : Gérard LECA, Christian LACROIX

IFAA : Hubert WILLIG, Stéphane BAVAVEAS, Jérémie STEININGER

IFEP : Christian LACOUR, Philippe REYMOND

ISGH : Gilles DUTOIT

ITEA : Pascal FARJOT

SFE : Eric GARROUSTET

SIET : Eric DEHOUCK, Laurent PRED'HOMME

STORM : Luc MANRY

SYNTEAU : Didier HAEGEL, Pierre-Yves POULIQUEN

SYPRODEAU : Gilbert BRELET, Véronique THARREAU

UIE : Alain ROUSSE

Rapporteur : Bruno WEINZAEPFEL (AFITE)

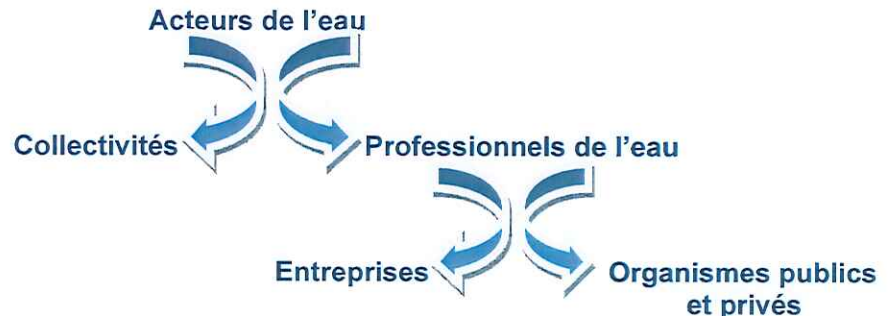
Communication : Emilie BOET

Coordination : Maria VÈNES



LA CHARTE AQUAPLUS

La Charte Aquaplus s'adresse à tous les



Engagements des signataires pour le développement durable dans ses trois composantes, environnementale, sociale et économique.

1 / Devoir d'intérêt général

Au-delà du strict respect de la législation et de la réglementation en vigueur, les acteurs de l'eau s'engagent à contribuer activement à la préservation, à l'amélioration de la qualité de l'eau et à la qualité des milieux grâce aux procédés, aux infrastructures et aux équipements qu'ils mettent en œuvre.

Ils doivent faire évoluer la qualité de leurs prestations en les inscrivant dans une démarche de développement durable et de gestion optimale de la ressource.

Les acteurs de l'eau s'engagent à promouvoir les systèmes optimisant la consommation en eau ainsi que les autres impératifs environnementaux et notamment la maîtrise de la consommation énergétique, des émissions de bruits et d'odeurs, la maîtrise des risques industriels, l'intégration dans l'environnement.

2 / Démarche de développement durable

Les équipements se doivent de répondre de façon exhaustive aux critères de développement durable. Devront apparaître, au moins, la maîtrise énergétique, la gestion optimale des résidus avec la valorisation de ces derniers, à chaque fois que cela se révélera techniquement possible.

Les installations proposées par les acteurs de l'eau doivent être exemplaires quant à la conception, mais également quant aux coûts d'exploitation et de maintenance.

Pour répondre au besoin nécessaire d'information, les éléments fournis par les professionnels de l'eau devront permettre aux maîtres d'ouvrage de disposer de tous les éléments nécessaires à la bonne compréhension du projet. En particulier devront apparaître des suggestions permettant d'améliorer la conception des installations vis-à-vis de l'environnement pris au sens large du terme.

Les professionnels de l'eau s'engagent à fournir des comptes prévisionnels d'exploitation réalistes et détaillés basés sur le retour d'expérience. A la demande du donneur d'ordre, les professionnels de l'eau s'engagent à fournir les éléments techniques permettant de définir les durées d'amortissement induites.

Les critères d'exploitation devront être présentés aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre afin qu'ils puissent les utiliser comme un élément de choix d'un projet dans une position hiérarchique et/ou une pondération significatives.

Les professionnels de l'eau en charge de l'exploitation, de tout ou partie de la maintenance, quelle que soit la nature du contrat qui les lie aux donneurs d'ordre (collectivités, Etat, privé), se devront de répondre aux critères évoqués précédemment en matière d'énergie, de déchets et d'impacts divers sur l'environnement. Notamment, elles devront œuvrer de façon permanente pour maintenir les installations opérationnelles.

3 / Engagements vis-à-vis des salariés

Les professionnels de l'eau s'engagent en permanence à appliquer et faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité. Ils assurent une formation appropriée de leurs salariés aux procédures des systèmes qualité, environnement et sécurité.

4 / Sécurité des biens et des personnes

Les professionnels de l'eau s'engagent à appliquer et faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité. Ils doivent fournir les règles et les précautions à prendre en matière de sécurité des installations fournies.

Les professionnels de l'eau s'engagent à ne pas utiliser de produits mettant en danger la santé du public après l'intervention de l'entreprise, dans l'état des connaissances à la date de celle-ci et ceci pendant toute la durée d'utilisation de l'ouvrage et sous réserve d'un entretien adapté.

Les professionnels de l'eau fournissent les documents permettant la déclaration et l'identification des installations auprès des pouvoirs publics et des collectivités locales et de promouvoir la transmission transparente de l'information.

5 / Information entre les différents acteurs de l'eau

Les professionnels de l'eau doivent fournir aux maîtres d'ouvrage les documents écrits sur les procédés, infrastructures et équipements. Ceux-ci permettent d'informer les intervenants sur leur fonctionnement, leur sécurité, le niveau de qualité, la réduction de façon continue des niveaux de pollutions visuelles, sonores, olfactives... sous réserve d'usage et d'entretien conformément aux préconisations du constructeur.

Les professionnels de l'eau devront donner les meilleurs rapports coûts/efficacité afin que les maîtres d'ouvrage, en concertation avec les différents intervenants, puissent prendre les décisions de gestion adaptées au contexte des installations.

La transparence du professionnel de l'eau doit porter aussi bien sur l'identité et les compétences des intervenants effectifs, sur l'étendue de leur mission, que sur les informations qu'elle transmet aux donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre et à ses co-traitants, sous-traitants et fournisseurs.

6 / Démarche de progrès et de responsabilité professionnelle

Le professionnel de l'eau agit dans l'intérêt de ses clients et des usagers. Il inscrit son action dans le respect des hommes et de l'environnement.

Les professionnels de l'eau se reconnaissent comme membres d'une filière et s'engagent à prendre en compte la recherche de mise en commun des exigences par les autres acteurs de cette filière.

Les acteurs de l'eau s'engagent à prendre en compte dans leurs choix les démarches de progrès et d'innovation des autres professionnels intervenants (fournisseurs, prestataires,...).

Le professionnel de l'eau doit s'engager à affecter les compétences et les organisations requises pour l'exécution d'un projet. Il doit engager de la même manière ses sous-traitants et ses fournisseurs et doit conseiller, commercialiser et installer des systèmes dont les résultats ont été validés.

Garantie d'indépendance : Les acteurs de l'eau signataires ont obligation de ne pas favoriser des situations dans lesquelles elles deviendraient « juge et partie ».

7 / Engagements financiers

Les professionnels de l'eau signataires affirment que leurs propositions financières respectent les normes applicables et les règles de l'art.

Elles doivent pratiquer le plus juste prix en recherchant l'optimisation de leurs coûts, dans l'intérêt de tous les partenaires économiques.

8 / Communication et déontologie

Tout professionnel de l'eau bénéficiaire du label Aquaplust pourra utiliser cette référence dans sa communication, dès lors qu'elle respectera le champ du label Aquaplust, à savoir un engagement de l'entreprise ou de l'organisme en matière de développement durable. Cette communication ne pourra être admise que pendant la durée de validité du label Aquaplust et ne devra pas prêter à confusion avec le trophée Aquaplust.

Tout professionnel de l'eau partenaire d'une réalisation exemplaire pourra y faire référence dans sa communication, dès lors que cette communication respecte le champ de ce certificat. Ainsi, cette communication ne devra pas prêter à confusion avec le label Aquaplust et ne devra pas laisser penser qu'en tant que partenaire, il est titulaire du trophée Aquaplust. La communication sur le trophée Aquaplust par le maître d'ouvrage précisera la réalisation concernée.